

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : 05/09/2022

Le mardi 13 septembre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Philippe COUDERC, Gérard ASSEMAT, Sandrine CAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Céline VERGÉ, Pierre RUTKOWSKI, Amandine MERCADIER, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL
Présents : 15	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 2	
Pour : 17	Représentés : Monique CORBIERE-FAUVEL par Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN par Sébastien BRAYLÉ
Contre : 0	Excusés : Martine GRANET, Denise STEVENSON
Abstentions : 0	Absents :
Secrétaire de séance :	Pierre RUTKOWSKI

Délibération n°DE_2022_51

Objet : Demande financement après du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Un arbre, un collégien »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la construction du city-stade les vieux peupliers ont été arrachés et qu'il convient de procéder à la plantation de nouveaux arbres. Pour ce faire, une proposition d'aménagement paysager a été élaborée par l'association "Arbres et Paysages" en date de juin 2022 notamment pour conseiller la commune sur les espèces à planter.

Monsieur le Maire donne lecture du devis en détaillant les arbres proposés par l'association "Arbres et Paysages" qui sont : 4 frênes oxyphylle, 4 tilleuls à petites feuilles, 4 micocouliers, 3 arbres de judée, 1 pommier pépins d'hier, 3 poiriers pépins d'hier et 2 cerisiers pépins d'hier dont le montant s'élève à 1 947.85 € TTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette démarche s'inscrit dans le programme "Un arbre et collégien" et peut donner lieu à une aide financière de la part du Conseil Départemental.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13/09/2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Tarn,

SOLLICITE une aide financière au Conseil Départemental selon le plan de financement suivant

:

Achat arbres	1 665.95 € HT soit 1 947.85 € TTC
Subvention Conseil Départemental 80 %	1 332.76 €
Autofinancement	615.09 €

Fait en séance le jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Préfecture du Tarn
Date de réception de l'AR: 15/09/2022
081-218100469-DE_2022_51-DE

Mis en ligne le : 19/09/2022